
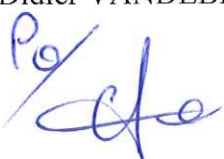




FINANCES:

1. Vote du compte de gestion 2014 – Budget Principal et Budget annexe Service des Sports
2. Vote du compte administratif 2014 – Budget Principal et Budget annexe Service des Sports
3. Vote du budget primitif 2015 – Budget Principal et Budget annexe Service des Sports

GESTION DU PERSONNEL :

4. Dérogation au plafonnement des heures supplémentaires
5. Gratification des stagiaires dans le cadre de l'enseignement scolaire et universitaire

<p align="center">Approuvé par Le Président</p> <p align="center">Patrick CHANCEREL</p> 	<p align="center">Vérifié par Le secrétaire de séance</p> <p align="center">Didier VANDEBROUCK</p> 	<p align="center">Contrôlé par Le Directeur</p> <p align="center">Patrick BONNAZ</p> 	<p align="center">Etabli par :</p> <p align="center">Chantal DAUVE</p> 
---	--	---	--

PROCHAIN COMITE SYNDICAL :
MERCREDI 20 MAI 2015 à 9H00 A MAGLAND

	NOMS	TEL.	FAX	MAIL	C	P	A	E	D
<u>COMITE</u>	Patrick CHANCEREL Président SIF Elu Arâches	06.87.25.64.85		spar-flaine@wanadoo.fr	✓	✓			✓
	Thierry THEVENET Vice-Président Elu Magland	06.32.78.58.28- 04.50.34.72.67-		thevenet-roch@wanadoo.fr	✓	✓			✓
	Marc IOCHUM Maire d'Arâches-la-Frasse	04.50.72.88.13- 06.73.67.47.36-	04.50.90.07.63-	iochum.marc@orange.fr	✓	✓			✓
	Didier VANDEBROUCK Elu Arâches	06.20.93.40.74-		didiervandebruck@yahoo.fr	✓	✓			✓
	Valérie SALES Elue Arâches	06.50.83.33.83		pharmaciedeflaine@gmail.com	✓			✓	✓
	Delphine AVENIER Elue Arâches	06.13.10.20.61		avenierdelphine@yahoo.fr	✓	✓			✓
	Guy FIMALOZ Suppléant Elu Arâches	06.81.16.61.14		guy.fimaloz@orange.fr	✓	✓			✓
	Hélène ROUX Suppléante Eluc Arâches	08.75.41.12.86- 06.23.82.73.16		helene@lnroux.com ln@cafedebalme.com	✓			✓	✓
	Josette CROZET Eluc Magland	04.50.34.73.23- 06.11.09.51.20-		sylvain.crozet@wanadoo.fr	✓			✓	✓
	Marc MEYNET Elu Magland	04.50.89.02.03- 04.50.34.71.89- 06.60.64.71.89		marc.meynet.magland02@reseau.renault.fr	✓	✓			✓
	Jean-Luc PERRET Elu Magland	04.50.34.73.10- 06.11.14.12.16		jlperret74@gmail.com	✓	✓			✓
	Carmen VIFFRAY Elue Magland	04.50.58.37.19- 04.50.96.35.28		carmen.viffray@cabinctviffray.com	✓	✓			✓
	Maurice PETIT-JEAN Suppléant Elu Magland	04.50.34.72.59- 04.50.34.79.10- 06.85.02.12.00		maurice.petitjean2@wanadoo.fr	✓			✓	✓
	Giovanna VAUTHAY Suppléante Elue Magland	04.50.34.72.10- 06.70.06.81.13		vauthay.hubert@wanadoo.fr	✓	✓			✓
<u>SIF</u>	Patrice BONNAZ Directeur	04.50.90.82.75	04.50.90.86.76	pbonnaz@flaine.com		✓			✓
	Chantal DAUVE Directrice adjointe	04.50.90.82.75	04.50.90.86.76	c.dauve@flaine.com		✓			✓

C : Convoqué

P : Présent

A : Absent

E : Excusé

D : Diffusion

L'an deux mille quinze, le 8 avril 2015 à 13h30,

Le Comité du Syndicat Intercommunal de Flaine, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du Syndicat Intercommunal de Flaine, sous la présidence de Patrick Chancerel.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Didier Vandebrouck est désigné par le Comité Syndical pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Le Président passe à l'ordre du jour.

La séance commence par la lecture du compte rendu du Comité Syndical du 19 mars 2015.

Pas de remarque.

Les élus, Chantal Dauvé et Patrice Bonnaz remercient les mairies d'Arâches et de Magland pour leur aide dans l'élaboration des budgets.

RAPPORT N° 1

GESTION DU PERSONNEL

Dérogation au plafonnement des heures supplémentaires hiver 2014-15

Cette délibération remplace la délibération n° 2015-01 qui a été annulée lors du comité syndical du 19 mars 2015.

Monsieur le Président informe les membres du Comité qu'en raison des surcharges de travail et des rythmes de travail très spécifiques, engendrés par la saison d'hiver, il est proposé au Comité de renouveler auprès de Monsieur Le Sous-Préfet de Bonneville la demande de dérogation des heures supplémentaires pour l'hiver 2014/2015.

Cette dérogation portera le quota d'heures supplémentaires mensuel, à :

- 70 heures pour les Contrôleurs de travaux
- 70 heures pour les Agents de Maîtrise
- 70 heures pour les Adjointes techniques – Salubrité
- 70 heures pour les Adjointes techniques – Electricité
- 90 heures pour les Adjointes techniques – Déneigement
- 50 heures pour les Agents de contrôle et d'accueil

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver cette proposition.

RAPPORT N° 2**FINANCES****Vote du Compte Administratif 2014 - Affectation des résultats 2014
Budget Principal et budget du Service des Sports**

Monsieur Le Président de séance présente le Compte Administratif 2014 du Budget Principal et du Budget annexe du Service des Sports.

Monsieur Le Président précise que ces Comptes Administratifs sont en accord avec les comptes de gestion et propose de les résumer.

1/ Compte Administratif 2014 – Budget Principal.**Fonctionnement :**

Recettes	5 257 559,38 €
Dépenses	4 574 366,56 €
Excédent de fonctionnement	683 192,82 €

Investissement :

Recettes	2 987 808,61 €
Dépenses réelles	1 483 193,19 €
Déficit d'investissement	1 169 921,99 €
Dépenses totales	2 653 115,18 €
Total	334 693,43 €

Affectation du résultat

Monsieur Le Président s'étant retiré du vote,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Compte 1068 : 597 192,82 €

Compte 002 : 86 000,00 €

DECLARE que le compte administratif 2014 du budget principal et l'affectation des résultats sont approuvés sans observation ni réserve de sa part.

2/ Compte Administratif 2014 – Budget annexe Service des Sports.

Monsieur le Président précise que ce budget ne comporte qu'une section de fonctionnement.

Fonctionnement :

Recettes réelles	39 001,00 €
Dépenses réelles	39 001,00 €
Résultat	0,00 €

Monsieur Le Président s'étant retiré du vote,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte administratif 2014 du budget annexe Service des Sports est approuvé sans observation ni réserve de sa part.

RAPPORT N° 3**FINANCES****Approbation des Comptes de Gestion 2014
Budget Principal et Budget annexe du Service des Sports**

Le Comité Syndical, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 du budget principal et du budget annexe du Service des Sports et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014 du budget principal et du Service des Sports,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget principal et du Service des Sports de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion du Budget Principal et du budget annexe du Service des Sports dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

RAPPORT N° 4

FINANCES

Vote des Budgets Primitifs 2015

Budgets Principal et Budget annexe Service des Sports

Monsieur Le Président présente les Budgets Primitifs 2015 du Budget Principal et du Budget annexe du Service des Sports.

Budget Primitif 2015 – Budget Principal :

Fonctionnement :

Il s'équilibre en RECETTES – DEPENSES pour un montant de : **5 235 364,00 €**

Investissement :

Il s'équilibre en RECETTES – DEPENSES pour un montant de: **2 522 675,36 €**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,
DECLARE que le budget primitif 2015 du Budget Principal est adopté.

Budget Primitif 2015 – Budget annexe Service des Sports :

Fonctionnement :

Il s'équilibre en RECETTES – DEPENSES pour un montant de : 48 000 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,
DECLARE que le budget primitif 2015 du Budget annexe du Service des Sports est adopté.

RAPPORT N° 5

GESTION DU PERSONNEL Gratification des stagiaires dans le cadre de l'enseignement scolaire et universitaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de l'éducation ;

VU les circulaires du 23 juillet et du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas un caractère industriel et commercial ;

VU la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires ;

M le Président rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Il précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

M le Président propose au comité syndical de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein de la collectivité.

Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable par les textes en vigueur.

La gratification est accordée mensuellement au prorata de la présence du stagiaire.

Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- Décide de respecter le minimum indiqué par les textes en vigueur (à ce jour, la gratification est égale à 12,50 % du plafond de la Sécurité sociale jusqu'au 31 août 2015, cette gratification sera portée à 15 % du plafond de la Sécurité sociale à compter du 1^{er} septembre 2015).

- Dit que toutes les modalités de cette rémunération seront définies par une convention entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la collectivité.

- Autorise M le Président à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

- Dit que les crédits sont inscrits au budget.

**PROCHAIN COMITE SYNDICAL :
MERCREDI 20 MAI 2015 à 9H00 A MAGLAND**